



Pic de pollution : Paris annonce la gratuité du stationnement résidentiel

En raison d'un épisode de pollution atmosphérique, la Ville de Paris annonce la gratuité du stationnement résidentiel mercredi 30 novembre.

AIRPARIF prévoit demain un épisode de pollution atmosphérique aux particules, entraînant le déclenchement de la procédure d'information du public.

Conformément aux dispositions prévues par l'Exécutif parisien, la Ville mettra en place le stationnement résidentiel gratuit, le mercredi 30 novembre.

En fonction de l'évolution de la situation dans les jours qui viennent, d'autres mesures complémentaires pourront être prises : gratuité d'Autolib', de Velib', etc.

La Ville de Paris appelle tous les Parisiens à suivre les messages de prévention et à adapter leurs comportements, en empruntant prioritairement les réseaux de transport en commun, le covoiturage ou l'utilisation de véhicules peu polluants (électrique, GNL...).

Contact presse : 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr